

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de Verco R2 Vendredi 15 avril 2022 à 17 heures Salle polyvalente – Ecole de Vercorin

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, constate que l'assemblée est valablement constituée et ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'AG statutaire du 20.2.2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du Président

L'association compte 120 membres, reflet d'une légère augmentation par rapport à 2020 (115 membres) et par rapport au tout début de l'association (95 membres). Compte tenu que la commune a répertorié environ 1000 résidences secondaires, ce qui représente entre 2000 et 3000 résidents secondaires, l'association peut prétendre à gagner de nouvelles adhésions.

Le comité s'est réuni à 4 reprises, dont deux avec la Présidente de la Commune, Mme Sylvie Masserey-Anselin et une avec M. Kilian Siggen, conseiller en charge des travaux publics. Ces rencontres ont été basées sur une grande ouverture d'esprit, ce qui a permis un échange agréable, ouvert et constructif.

Le Président reprend les grandes lignes de la lettre d'information envoyée par courriel à tous les membres de VercoR2 en mars 2022 et qui se trouve sur le site www.vercor2.ch sous l'onglet « Annonces ».

- Des discussions sont en cours avec la Commune concernant les différentes taxes. En ce qui concerne la part variable, la Commune est d'accord d'en tenir compte dans le calcul des taxes. La Commune fournira encore cette année des chiffres précis concernant les dépenses et les recettes des différentes prestations financées par les taxes. Une fois un accord trouvé, il faudra encore l'aval de l'assemblée primaire qui devra approuver le nouveau règlement des taxes.
- La déchetterie en bas du village sera maintenue mais seulement pour les déchets verts. Les déchets encombrants devront être amenés en plaine dès la fin de 2022.
- Les réverbères font l'objet d'une étude pour leur amélioration ou leur remplacement.

- Des discussions sont en cours avec les propriétaires privés de parcelles situées sur le Haut du Mont pour permettre l'accès à la forêt, les chemins existants n'ayant pas fait l'objet de droit de passage.
- Pour rappel, l'aménagement du Tour du Mont et des passerelles en bois ont été autorisés et subventionnés par le Canton à condition entre autres de la fermeture du passage en hiver pour protéger la faune. La Commune ne mettra pas de barrières en hiver et installera des panneaux d'informations aux deux accès en appelant au bon sens et à la responsabilité des promeneurs. Les chiens devront être tenus en laisse en tout temps.
- Des recours ont été déposés devant le Tribunal cantonal contre le nouveau tracé du téléphérique Chalais-Brie-Vercorin, lequel est subventionné par la Confédération. Une décision n'est pas attendue avant un an ou deux. La décision du Tribunal Cantonal pourra encore faire l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral. Le tracé alternatif de télécabines à l'est du Mont ne semble plus d'actualité à cause de son coût élevé, de son éloignement de l'école primaire sans compter que des oppositions seront faites quant à son tracé.
- Le président rappelle aux membres R2 que les buts de la Société de Développement de Vercorin (SDV) et ceux des R2 ne sont pas les mêmes. La SDV a pour but l'organisation de manifestations locales, celui de VercoR2 étant de défendre les intérêts des R2. Le comité encourage les membres R2 à cotiser à la SDV également, apportant ainsi leur soutien aux manifestations locales par leur cotisations.
- Depuis sa création, la VTSA a été active sur plusieurs plans. L'invité de la présente assemblée, M. Arthur Clivaz, va en parler plus en détails en fin de séance.
- Les R2 ont participé aux discussions organisées par le préfet du district de Sierre sur la mobilité régionale dont le but est de développer la mobilité douce. Un projet de transport public régional va être soumis aux autorités Fédérales à Berne dans le but d'obtenir un soutien financier de la part de la Confédération pour le renforcement de l'infrastructure régionale en matière de transport public à l'intention de la population résidente et des touristes.

La proportion de terrains à construire est beaucoup trop grande à Vercorin et le dézonage de parcelles suit son cours conformément au nouveau plan d'affectation des zones. Les propriétaires concernés seront avisés par la commune.

3. Comptes 2021/Rapport des vérificateurs/Approbation des comptes

Les comptes présentent un actif de CHF 10'546,55 au 31 décembre 2021. Les vérificateurs des comptes confirment l'exactitude et la véracité des comptes, et sur leur proposition, **les comptes sont acceptés. Décharge est donnée aux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021.**

Etant donné que l'association poursuit un but non lucratif, la question est posée à l'assemblée de savoir comment utiliser une partie des fonds disponibles (un montant de CHF 5'000.- pourrait être mis à disposition) pour soutenir des activités de la destination de Vercorin. Plusieurs idées sont évoquées, par exemple :

- augmenter la visibilité des R2 en organisant un stand lors d'une manifestation en créant des T-shirts, badges etc. et participer en tant que bénévoles aux manifestations,
- augmenter le soutien à VercoNews,
- participer à l'équipement du Creux-du-Lavioz.

D'autres suggestions, qui nécessiteraient des discussions avec la commune et les responsables de la destination serait d'utiliser les fonds au cas où

- un bus navette relierait la station jusqu'au départ de la piste de ski de fond en hiver, ou au départ du bisse en été,
- une promenade ou un circuit pédestre entre le bisse de Vercorin et le village serait créé.

Ces propositions seront discutées au sein du comité qui reviendra avec des projets concrets lors de la prochaine assemblée.

4. Décharge du Comité

Décharge est donnée aux membres du comité pour l'exercice 2021.

5. Composition du Comité

5.1. Mandats en cours : Michka Kovats, Jacques Perret et Andreas Saurer (réélus en 2020), Isabelle Luthier (élue en 2021) continuent leur mandat qui s'achèvera en 2024.

5.2. Démission : Denise Vallat Packer (élue en 2020) a décidé de se retirer du comité. Le Président la remercie pour son engagement au sein des R2.

5.3. Election : Un siège étant devenu libre avec le départ de Denise Vallat Packer, Olivier Gétaz **est élu à l'unanimité des membres présents** pour un mandat de trois ans qui s'achèvera en 2025.

5.4. Réélections ; Martine Favarger et Claire Joudié, élues en 2019, se représentent pour un nouveau mandat de trois ans qui s'achèvera en 2025. **Elles sont réélues à l'unanimité des membres présents.**

5.5. Présidence

Andreas Saurer informe l'assemblée qu'il désire se retirer de la présidence en 2023 tout en restant membre du comité. La présidence sera repourvue lors de la prochaine assemblée annuelle.

Le comité informe l'assemblée qu'il s'adjoindra l'aide de M. Stéphane Favre, comme invité permanent du comité, sans droit de vote, et que la fonction de trésorière passe de Claire Joudié à Isabelle Luthier.

6. Divers

Michka Kovats informe que les procès-verbaux du comité sont accessibles sur le site www.vercor2.ch sur un onglet protégé par un mot de passe qui sera communiqué aux seuls membres.

7. Présentation des projets de Vercorin Tourisme SA par M. Arthur Clivaz

Arthur Clivaz, Directeur de la destination Vercorin, tire un bilan positif de la direction commune des trois sociétés actives dans le domaine touristique de Vercorin, à savoir Vercorin Tourisme SA (VTSA), Société de Télécabine de Vercorin SA (TVSA) et Téléphérique Chalais Vercorin SA (CBV). Un regroupement technique des installations a pu être opéré et une personne est désormais responsable des sentiers pédestres et VTT. Les informations sur les manifestations sont coordonnées et la destination est active sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et Instagram en particulier).

Le bilan de la saison d'hiver est positif en termes d'affluence (record cet hiver) mais sera pondéré par le coût de l'enneigement artificiel, incluant le damage et l'électricité, ainsi que par l'absence des employés qu'il a fallu remplacer en raison du Covid. Suite à une rénovation complète, le restaurant de l'Etable a réouvert et les retours sont positifs.

Arthur Clivaz parle ensuite des derniers développements et projets à venir, depuis la présentation par zoom de l'avant-projet du Creux-du-Lavioz. Plusieurs projets sont en cours :

- un sentier didactique dont les travaux devraient débuter cet été et un télésiège pour rejoindre la piste principale à partir du Creux-du-Lavioz,
- un petit pavillon fermé pour permettre aux enfants et leurs accompagnants de se tenir au chaud, le Creux-du-Lavioz étant peu ensoleillé en hiver
- amélioration du chemin de Sigeroulaz à Tracuit, les travaux étant devisés à CHF 80'000.-

D'ici juin 2022, un projet définitif du Creux-du-Lavioz sera soumis à la population et personnes intéressées.

Dès l'été 2022, une nouvelle carte d'avantages sera remise à chaque R2 pour remplacer les anciens carnets d'avantage. Cette nouvelle carte sera munie d'un numéro ainsi que d'un code QR donnant droit à des prestations à tarif réduit (par exemple sur les remontées mécaniques ou encore auprès de commerçants de la place). Une page sera créée sur le site internet www.vercorin.ch sur lequel seront inventoriées toutes les prestations à tarif réduit.

M. Clivaz indique que pour la saison d'été, les remontées mécaniques seront ouvertes 7/7 du premier juillet au 30 octobre 2022, ainsi que le restaurant du Crêt du Midi. L'Etable sera étalelement ouverte mais avec 2 jours de congé en semaine, ceci dans le but d'un tourisme 3 saisons, le printemps étant la saison la moins fréquentée et la période durant laquelle les grosses révisions du télécabine ont lieu.

Au nom du Comité et des membres présents, le Président remercie M. Arthur Clivaz pour sa disponibilité et les réponses données à l'assemblée.

La séance est levée à 18.45 heures

La Secrétaire, Martine Favarger